

la Corrèze, promet tout ce qu'on lui demanda et présente, comme candidat officiel, M. Mathieu, qui fut élu par 25,166 voix contre 8,083 à M. de Jouvenel. Réduit à faire de l'opposition, M. de Jouvenel s'occupa, jusqu'à la fin de l'Empire, d'entreprises industrielles. Lors des élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale, il fut élu représentant de la Corrèze, le 5^e sur 6, par 27,967 voix (54,642 votants, 83,707 inscrits). Revenu à la légitimité, il siégea à droite, vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant, contre la dissolution de l'Assemblée, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour le septennat, pour la loi des maires, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Son rôle parlementaire fut peu actif. Il proposa, au mois d'août 1871, un projet de réforme électorale en vertu duquel chaque chef de famille pourrait exprimer un nombre de suffrages égal au nombre des personnes dont il a la charge légale; il prit encore la parole dans la discussion des lois sur les conseils généraux et sur les transports par chemin de fer. M. de Jouvenel se représenta sans succès, le 20 février 1876, dans la 1^{re} circonscription de Brive, qui lui donna 3,451 voix contre 8,138 à M. Le Cherbonnier. Il fit une nouvelle tentative aux élections au scrutin de liste du 4 octobre 1885; mais il ne réunit, sur la liste conservatrice de la Corrèze, que 13,844 voix sur 58,252 votants.

JOUVENEL DES URSINS. — Voy. HARVILLE (COMTE D').

JOUVENT (BARTHÉLEMY), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XIII, né à Montpellier (Hérault) le 7 août 1763, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 7 août 1831, était, avant 1789, avocat au parlement de Toulouse. Devenu, sous la Révolution, accusateur public près le tribunal correctionnel de Montpellier, puis substitut du procureur de la commune, il fut élu, le 24 germinal an VII, député de l'Hérault au Conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut désigné (4 nivôse an VIII) par le Sénat conservateur pour représenter le même département au nouveau Corps législatif: il y siégea jusqu'en l'an XIII. Le 1^{er} germinal de cette année, Jouvent fut nommé professeur à la faculté de droit de Montpellier; il en devint le doyen en 1829.

JOUVET (ANTOINE-FÉLIX), député de 1837 à 1842, représentant du peuple en 1848, né à Martres-d'Artières (Puy-de-Dôme) le 23 juin 1796, mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 2 janvier 1869, avocat, que son éloquence dans une discussion de mur mitoyen rendit un moment célèbre à Clermont, plusieurs fois bâtonnier de l'ordre, maire de Busséol de 1822 à 1848, fit de l'opposition radicale au gouvernement de la Restauration, fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme en 1830, puis élu successivement député, dans le 2^e collège du Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand), le 21 juin 1834, avec 147 voix (262 votants, 364 inscrits), contre 100 à M. Félix de Leyval; le 4 novembre 1837, avec 229 voix (436 votants, 498 inscrits), contre 215 à M. Cavy, ancien notaire; le 2 mars 1839, avec 245 voix (437 votants). Mais, le 9 juillet 1842, il échoua avec 176 voix contre 251 à l'élu M. de Morny. Il siégea constamment dans l'opposition et soutint toutes les mesures libérales proposées par la gauche de la chambre. Nommé maire de

Clermont-Ferrand après la révolution de février, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 15, par 107,624 voix (125,432 votants, 173,000 inscrits). Il donna alors sa démission de maire, fit partie du comité de la justice, où il se signala par son activité, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, et contre l'interdiction des clubs. Il ne fut pas réélu à la Législative.

JOUY (JEAN-PIERRE-ANTOINE-EUGÈNE), représentant en 1849, né à Carcassonne (Aude) le 23 janvier 1807, propriétaire, maire de cette ville, fut élu, comme conservateur-monarchiste, le 13 mai 1849, représentant de l'Aude à l'Assemblée législative, le 3^e sur 6, par 37,164 voix (70,434 votants, 88,291 inscrits). Il prit place à droite, vota, avec la majorité anti républicaine, pour les crédits de l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc., et rentra dans la vie privée au coup d'Etat de 1851.

JOUYE DES ROCHES (PIERRE-LOUIS-FRANÇOIS), député en 1789, né au Mans (Sarthe) le 14 février 1757, mort en 1792, lieutenant au présidial du Mans, fut élu, le 25 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Maine. Il parla contre le renvoi de Necker et s'opposa au remboursement des offices seigneuriaux; là se borna son rôle politique. Il mourut peu de temps après la clôture de la session.

JOVIN-MOLLE (JEAN-JACQUES), député en 1791, né à Saint-Etienne (Loire) le 3 janvier 1739, mort à Saint-Etienne le 5 janvier 1823, était administrateur du département de Rhône-et-Loire, lorsqu'il fut élu (2 septembre 1791) député de ce département à l'Assemblée législative, le 9^e sur 15, par 453 voix (595 votants). Il ne s'y fit pas remarquer et son nom est absent du *Moniteur*.

JOYEUX (PIERRE-LOUIS-FRANÇOIS), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste à Châtelleraut (Vienne). Il fut l'un des quatre délégués envoyés en 1774 à Poitiers par le corps de ville de Châtelleraut pour soutenir ses réclamations contre l'arrêt du conseil royal du 3 octobre 1773 concernant les sels; il réussit dans cette mission qui se termina le 2 septembre suivant. Le 30 mars 1789, le clergé de la sénéchaussée de Châtelleraut le choisit pour député aux Etats-Généraux par 77 voix sur 104 votants. Son rôle fut très effacé dans l'Assemblée, et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. L'*Almanach des députés à l'Assemblée nationale* (1790) dit de lui: « A table, en humant le champagne, son caractère est dans un parfait accord avec son nom. » On perdit sa trace après la session.

JOZON (PAUL), représentant en 1871, député de 1877 à 1881, né à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) le 12 février 1836, mort à Paris le 6 juillet 1881, fils d'un notaire de la Ferté-sous-Jouarre, étudia le droit à Paris, se fit rece-

voir docteur en 1859 et devint, en 1862, secrétaire de M. Hérol, alors avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation. La part active qu'il prit au mouvement électoral de 1863 le fit impliquer l'année suivante, avec Garnier-Pagès, Hérol, etc., dans le procès des Treize; il fut condamné à 500 francs d'amende. En 1866, il acheta une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation. Partisan très modéré de la République, il fut nommé, après le 4 septembre, adjoint au maire du VI^e arrondissement de Paris, et secrétaire-adjoint de la commission d'organisation judiciaire créée par le gouvernement de la Défense nationale. Le 8 février 1871, il fut élu, par le département de Seine-et-Marne, représentant à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 7, avec 23,199 voix (43,606 votants, 97,413 inscrits). M. Jozon s'inscrivit au centre gauche et à la gauche républicaine, et présenta à la Chambre plusieurs propositions, sur la révision des services publics, sur les lois électorales et municipales, etc. C'est sur son initiative que l'Assemblée décida (février 1872) que toutes les cotes relatives aux nouveaux impôts porteraient cette mention : « Frais de la guerre contre la Prusse, déclarée par Napoléon III. » Il prit souvent la parole, non sans succès : par exemple dans la discussion des projets de loi sur le cautionnement des journaux, sur la réorganisation des conseils généraux, sur le timbre, sur la magistrature, et déposa (novembre 1875) un amendement à la loi électorale scindant en circonscriptions tout département qui aurait plus de cinq députés à élire (rejeté). Il vota pour la paix, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant, appuya la politique de Thiers, dont il repoussa la démission au 24 mai, et fit de l'opposition au ministère de « l'ordre moral ». Il se prononça contre la circulaire Pascal, contre le septennat, contre la loi sur les maires, et contribua à la chute du cabinet de Broglie. Après avoir appuyé les propositions Périer et Malleville, M. Paul Jozon vota pour la Constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Dans les derniers mois de la législature, il prononça des discours importants au sujet de la loi électorale municipale et de la loi sur l'enseignement supérieur. Le 20 février 1876, il posa sa candidature à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Meaux. « Plus que jamais, dit-il dans sa profession de foi, je considère la République comme le gouvernement nécessaire de la France, comme le seul qui puisse nous assurer la paix à l'extérieur, et, à l'intérieur, la liberté, l'ordre et le progrès. » Républicain conservateur, M. Paul Jozon échoua avec 7,734 voix contre 11,853 à un autre candidat républicain de nuance plus accentuée, M. Mérier, qui fut élu. Il fit partie du conseil général de Seine-et-Marne et en devint le président. Après la dissolution de la Chambre des députés, s'étant porté candidat à la députation dans l'arrondissement de Fontainebleau contre le baron Tristan Lambert, candidat officiel, il fut élu par 11,472 voix sur 20,106 votants et 23,248 inscrits, contre 8,148 à son concurrent, et alla siéger dans les rangs de la majorité républicaine. Il vota pour l'enquête parlementaire sur les agissements de l'administration pendant la période électorale, contre le ministère Rochebouët, pour le ministère Dufaure, pour l'article 7, contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de Blanqui, et fut rapporteur (juin 1880) du projet d'amnistie à l'occasion du 14 juillet suivant. Il mourut avant la fin de

la session, le 6 juillet 1881. Outre un grand nombre d'articles publiés dans des recueils de jurisprudence, on lui doit la traduction du *Droit des obligations* de Savigny, en collaboration avec M. Gérardin; le *Manuel de la liberté individuelle*, avec M. Hérol; de la *Mission des arbitres nommés par les tribunaux de commerce* (1876), etc.

JUBÉ (AUGUSTIN), BARON DE LA PÉBELLE, membre du Tribunal, né à Vert-le-Petit (Seine-et-Oise) le 12 mai 1765, mort à Dourdan (Seine-et-Oise) le 1^{er} juillet 1824, était, en avril 1786, contrôleur par intérim dans l'administration de la marine. En 1789, il fit divers stages sous les ordres de Dumouriez, Soucy et Wimpfen, devint adjudant-général de la 10^e légion de la garde nationale de la Manche en 1792, et fut élu, le 11 septembre 1792, 1^{er} député suppléant de la Manche à la Convention, où il ne fut pas appelé à siéger. Destitué un moment, comme ayant été nommé par Wimpfen, il fut employé en janvier 1793 à l'état-major de l'armée de l'Ouest, exerça, en 1794, les fonctions d'inspecteur des côtes de la Manche, et, en frimaire an III, celles d'inspecteur général des côtes. Adjudant-général à l'armée de terre le 6 pluviôse an IV, chef d'état-major de Hoche en fructidor, commandant de la garde du Directoire de vendémiaire an V au 18 brumaire an VIII, il mérita par son attitude dans cette dernière journée le faveur du général Bonaparte, qui le nomma, trois jours après, chef d'état-major de la nouvelle garde consulaire, sous les ordres de Murat, avec la charge d'en assurer l'organisation. Le 4 nivôse de la même année, il fut appelé au Tribunal, à sa création, et y siégea jusqu'à sa suppression (1807). Membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, commandeur de l'ordre le 25 prairial, il fut nommé préfet de la Doire (Piémont) le 30 mai 1806, créé baron de l'Empire le 14 avril 1810, et appelé à la préfecture du Gers le 12 mars 1813. Il se rallia à la Restauration, fut nommé par Louis XVIII chevalier de Saint-Louis, et attaché au ministère de la Guerre en qualité d'historiographe. Il obtint sa retraite avec le grade de maréchal-de-camp. Jubé a publié un certain nombre d'ouvrages, notamment : *Histoire des guerres des Gaulois et des Français en Italie, depuis Bellouëse jusqu'à la mort de Louis XII*, Paris, 1806, atlas; *Le Temple de la gloire, ou Fastes militaires de la France, depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours* (Paris, 1819); *Histoire générale militaire des guerres de la France depuis le commencement du règne de Louis XIV jusqu'à l'année 1815* (deux volumes seulement parurent; le dernier est resté manuscrit); sa publication la plus curieuse est : *Hommage des Français à l'empereur Alexandre. De la nécessité de transmettre à la postérité le souvenir des bienfaits de l'empereur Alexandre et de ses augustes alliés, et des moyens de signaler la reconnaissance des Français* (Paris, Didot, 1814). L'hommage de l'ancien chef d'état-major de Hoche et de Murat causa, dit-on, quelque surprise à l'empereur Alexandre.

JUBELIN (JEAN-GUILLAUME), député de 1847 à 1848, né à Mouillage-Saint-Pierre (Martinique) le 24 novembre 1787, mort à Paris le 20 juin 1860, entra dans l'administration maritime et devint successivement commissaire de la marine, gouverneur du Sénégal, de la Guyane française, de la Guadeloupe, commissaire général au conseil d'amirauté, sous-secrétaire d'Etat à la Marine sous le ministère de l'amiral baron de

Mackau et du duc de Montebello, conseiller d'Etat, enfin, le 10 avril 1847, député du 6^e collège du Finistère (Quimperlé), par 78 voix (155 votants, 166 inscrits), contre 74 à M. Drouillard, député sortant, en remplacement de ce même M. Drouillard dont l'élection avait été annulée. Après les événements de 1848, M. Jubelin s'occupa d'affaires industrielles, devint administrateur de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest et de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée. Grand-officier de la Légion d'honneur.

JUBIÉ (PIERRE-JOSEPH-FLEURY), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en l'an XII, né à la Sône (Isère) le 1^{er} septembre 1759, mort à une date inconnue, « fils de sieur Joseph-Noël Jubié, négociant en soies, et de dame Marie-Angélique Kollet, » fut inspecteur des manufactures en 1782, membre de l'assemblée provinciale du Dauphiné en 1787, administrateur du département de l'Isère en 1790, et fut élu député de l'Isère au Conseil des Cinq-Cents, le 24 vendémiaire an IV, par 156 voix sur 348 votants. Il ne se signala que par la modération de ses idées, et fut un des fondateurs de la Caisse d'escompte à laquelle devait succéder la Banque de France. Partisan de l'autorité, rallié au pouvoir consulaire, puis impérial, il fut élu par le Sénat conservateur député de l'Isère au Corps législatif, le 5 nivôse an XII, devint sous-préfet de Saint-Marcellin en 1803, et resta à ce poste jusqu'à la première Restauration. Aux Cent-Jours, Napoléon le remplaça dans cette sous-préfecture. Conseiller général des manufactures en 1817, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Inférieure le 11 octobre 1820, il fut admis à la retraite, comme secrétaire général, le 14 décembre 1835.

JUBINAL (MICHEL-LOUIS-ACHILLE), député au Corps législatif de 1862 à 1870, né à Paris le 24 octobre 1810, mort à Paris le 28 décembre 1875, fut élève de l'École des chartes, et, de 1834 à 1848, s'occupa exclusivement de publications philologiques, artistiques et littéraires. Il fut nommé, en 1845, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Montpellier, chevalier de la Légion d'honneur en 1846, et reçut une allocation annuelle sur les fonds destinés aux gens de lettres. Très dévoué à Louis-Philippe avant 1848, il se lança dans la politique démocratique après les événements de février, se déclara partisan de Ledru-Rollin, présida le club de l'Égalité au salon de Mars, et signa une proclamation révolutionnaire. Mais ses idées s'adoucirent; il devint un des rédacteurs du *Bulletin de Paris*, journal modéré, et, converti à la politique du prince-président, fut élu comme candidat officiel, le 29 février 1852, député de la 2^e circonscription des Hautes-Pyrénées au Corps législatif, par 19,349 voix (25,852 votants, 32,929 inscrits), contre 6,413 à M. Tiburce Féraud. L'un des premiers, il demanda le rétablissement de l'empire : l'article qu'il publia à cette occasion fit le tour de la presse de province. Successivement réélu : le 22 juin 1857, par 24,065 voix (24,142 votants, 31,091 inscrits); le 1^{er} juin 1863, par 25,590 voix (25,746 votants, 31,201 inscrits), et le 24 mai 1869, par 17,265 voix (27,629 votants, 32,142 inscrits), contre 10,248 à M. Tiburce Féraud, il fit voter la loi sur la suppression du timbre pour les imprimés; rapporteur de la loi sur les droits d'auteur (1863), il accusa ses collègues de « barbarie législative », parce qu'ils en avaient refusé le vote immédiat; il accorda toujours aux

gens de lettres l'appui de son influence, demanda des chemins de fer pour sa région, réclama l'augmentation des crédits pour les bibliothèques et les sociétés savantes, la réduction des frais de poste pour les imprimés, et proposa des réformes pratiques dans l'administration. La révolution du 4 septembre 1870 l'éloigna de la vie politique. Officier de la Légion d'honneur depuis le mois d'août 1858, M. Jubinal a publié un très grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *le Fabel du Dieu d'amour; Des XXIII manières de vilains; la Résurrection du Sauveur*, fragment d'un mystère inédit (1834); *la Complainte et le Jeu de Pierre de la Broce, chambellan de Philippe le Hardi, qui fut pendu le 30 juin 1278* (1835); *les Mystères inédits du XV^e siècle* (2 vol., 1836-1837); *Nouveau recueil de contes dits fabliaux* (2 vol., 1839-1842); *Impressions de voyage* (1859); *Napoléon et M. de Sismondi en 1815* (1865). Il fut le rédacteur en chef du *Voleur* et du *Cabinet de lecture*, et collabora au *Moniteur*, à *l'Estafette*, à *l'Indépendance belge*, à la *Revue rétrospective*, à la *Revue littéraire*, à la *Revue indépendante*, à *l'Artiste*, au *Journal des demoiselles*, et à la *Revue du Midi*, dont il fut l'un des fondateurs.

JUCHAULT. — Voy. LAMORICIERE (DE).

JUDEL (RENÉ-FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, était médecin en chef de l'hôpital militaire de Chartres. Maire de cette ville, il fut élu, le 25 germinal an VI, député d'Eure-et-Loir au Conseil des Anciens par 112 voix (126 votants). Judel remplit, en l'an VII, les fonctions de secrétaire de l'assemblée et n'eut d'ailleurs qu'un rôle parlementaire très effacé.

JUÉRY (PIERRE), député en 1791 et au Corps législatif en l'an XII, né à Saint-Flour (Cantal) le 26 septembre 1752, mort à Senlis (Oise) le 29 décembre 1839, « fils de M. Pierre Juéry, marchand, et de demoiselle Gabrielle Catherine Muret, » avocat et maire de Creil, administrateur du département de l'Oise, fut élu, le 6 septembre 1791, député de l'Oise à l'Assemblée législative, le 12^e et dernier, par 220 voix sur 339 votants. Il s'opposa à la vente des forêts nationales, nia avoir provoqué l'abandon par les députés du tiers de leur traitement, sauva la vie à Girardin, et fut chargé de vérifier la caisse d'Amelot. Élu par le Sénat conservateur député de l'Oise au Corps législatif, le 8 frimaire an XII, il devint par la suite sous-préfet de Senlis et conservateur des hypothèques en cette ville.

JUÉRY (BERNARD), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Cambon (Tarn) le 14 septembre 1774, date de mort inconnue, « fils de François Juéry, marchand à Lunel, et de Catherine Lavaire, » appartient à l'armée. Adjoint au maire d'Albi, il fut élu, le 16 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département du Tarn avec 32 voix sur 58 votants. Il rentra dans la vie privée près cette courte législature.

JUÉRY (BENJAMIN-BERNARD-PIERRE), représentant en 1849, né à Saint-Juéry (Tarn) le 28 octobre 1795, mort à Paris le 18 mai 1863, étudia le droit et exerça la profession d'avocat. Républicain, il se présenta pour la première fois à la députation comme candidat à l'Assemblée constituante lors de l'élection partielle du

26 novembre 1848, motivée par deux vacances (un décès et une démission), et obtint dans le Tarn, sans être élu, 10,318 voix (37,832 votants). Il prit sa revanche le 13 mai 1849, et devint représentant du Tarn à l'Assemblée législative, le 7^e sur 8, par 45,047 voix (79,583 votants, 107,875 inscrits). M. Juéry siégea à la Montagne et vota jusqu'à la fin de la législature avec la minorité démocratique. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851, contre lequel il protesta, le rendit à la vie privée.

JUGLAR (HENRY), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, homme de loi et maire de Saint-André, fut élu, le 4 septembre 1791, député des Basses-Alpes à l'Assemblée législative, le 5^e sur 6, par 197 voix (202 votants). Il y siégea obscurément dans la majorité, et ne fit pas partie d'autres législatures.

JUHEL (JOSEPH-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, fut, au début de la Révolution, administrateur du district de Châtillon-sur-Indre. Élu (23 germinal an VI) administrateur du département de l'Indre, il entra, un an après, au Conseil des Cinq-Cents (23 germinal an VII). Il ne se montra pas hostile au coup d'Etat de brumaire, et, le 5 germinal an XII, fut nommé directeur des droits réunis.

JUIGNÉ (JACQUES-GABRIEL-LOUIS LECLERC, MARQUIS DE), député en 1789, né à Paris le 14 mai 1727, mort à Paris le 4 août 1807, entra au service en 1742 et fit successivement les campagnes de 1743 à 1748 et de 1756 à 1762, en Bohême et en Allemagne, dans les guerres dites de la succession d'Autriche et de Sept ans. Colonel du régiment de Champagne en 1758, maréchal-de-camp en 1762, et lieutenant-général en 1780, il avait été admis aux honneurs de la cour en 1770, et nommé ministre plénipotentiaire en Russie le 15 décembre 1774. Il était gouverneur de la ville et citadelle d'Arras, et syndic général des Marches communes de Poitou et de Bretagne, lorsqu'il fut élu député de la noblesse aux Etats-Généraux par les Marches communes de Poitou et de Bretagne, le 2 avril 1789. Il protesta par la lettre suivante contre le vote par tête : « Messieurs, le député de la noblesse des Marches communes franches de Poitou et de Bretagne, étroitement lié par son mandat et son serment à la forme ancienne et constitutionnelle de voter dans l'assemblée des Etats-Généraux séparément et par ordre, déclare qu'il ne s'est rendu dans cette chambre commune avec l'ordre entier de la noblesse que par déférence à l'invitation qui lui en a été faite par Sa Majesté, mais qu'il s'abstiendra de prendre part à toutes délibérations dans lesquelles les suffrages seront recueillis par têtes et qu'il fait toutes réserves à cet égard jusqu'à ce que ses commettants rassemblés par les ordres du roi laient autoriser à voter dans cette forme inusitée, et en attendant qu'il ait reçu de nouveaux pouvoirs à cet égard. Il déclare qu'il persiste en vertu de son mandat à soutenir la forme constitutionnelle de voter séparément et par ordre. Il prie l'Assemblée de ne regarder la présente déclaration que comme l'acte le plus rigoureux et du plus indispensable devoir, de permettre quelle soit déposée sur le bureau et qu'il lui en soit donné acte, A Versailles, ce 30 juin 1789, LE MARQUIS DE JUIGNÉ. »

Le marquis de Juigné adhéra cependant aux sacrifices de la nuit du 4 août, mais combattit le décret qui soumettait à la prescription les

droits féodaux rachetables. Ayant émigré en 1791, il fut mis à la tête de la moitié de l'infanterie noble à l'armée des princes en 1792, et ne reentra en France qu'à l'époque du Consulat. Il avait épousé, le 17 mars 1750, Claude-Charlotte Thiroux de Chamveville.

JUIGNÉ (ANTOINE-ÉLÉONOR-LÉON LECLERC, COMTE DE), député en 1789, né à Paris le 2 novembre 1728, mort à Paris le 19 mars 1811, frère du précédent et fils d'un officier supérieur tué à Guastalla, fit ses études au collège de Navarre, et entra au séminaire de Saint-Nicolas-du-Charbonnet. Grand-vicaire de son oncle, l'évêque de Carcassonne, il fut nommé agent général du clergé, refusa l'évêché de Comminges, et accepta, en 1764, celui de Châlons. Hostile aux Jansénistes, il surveilla de près la discipline de ses séminaires, et, lors de l'incendie de Saint-Dizier en 1770, ne craignit pas de s'exposer en personne au danger ; il créa à Châlons, sous la forme d'un bureau de secours pour les victimes de ces accidents, une des premières assurances contre l'incendie. Il avait refusé l'archevêché d'Auch, lorsque la mort de l'archevêque de Paris laissa ce dernier siège vacant. L'évêque d'Autun, qui tenait alors la feuille des bénéfices, voulait y appeler l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne ; mais Louis XVI s'y opposa : « Il faudrait au moins, dit-il, que l'archevêque de Paris crût en Dieu ; » et, de sa propre autorité, il y nomma M. de Juigné. Celui-ci consacra la majeure partie des revenus de son nouveau diocèse à des œuvres de bienfaisance. Au parlement, il vota (9 janvier 1788) pour l'édit qui rendait aux protestants l'état civil, et, dans le rigoureux hiver qui termina cette même année, vendit sa vaisselle et emprunta, pour secourir les pauvres, quatre cent mille livres, qui furent garanties par son frère, le marquis de Juigné. Le 30 avril 1789, le clergé de la ville de Paris l'élut député aux Etats-Généraux. Il s'opposa à la réunion des trois ordres, et, le 19 juin, proposa : « 1^o de vérifier les pouvoirs de la chambre du clergé et de sa constitution en chambre active ; 2^o de persévérer dans l'adhésion pure et simple du plan conciliatoire proposé par les commissaires du roi ; 3^o de communiquer la présente délibération aux ordres du tiers et de la noblesse ; 4^o d'envoyer une députation au roi pour le supplier de s'occuper, dans sa sagesse, des moyens d'établir une correspondance entre les trois ordres des Etats-Généraux. » 135 voix approuvèrent cette proposition, 127 votèrent la vérification en commun, et 12 se joignirent à ces dernières avec quelques réserves ; la motion, repoussée à 4 voix de majorité, valut à M. de Juigné une prompte impopularité ; le 24 juin, sa voiture fut poursuivie à coups de pierres, et les manifestations hostiles redoublèrent. Le 27, il se décida à se réunir au tiers, et son adhésion fut saluée par les acclamations générales de l'assemblée. A l'issue de la nuit du 4 août, il proposa de chanter un *Te Deum* de réjouissance, et, le 11, il renouça aux dîmes ecclésiastiques : « Au nom de mes confrères, dit-il, au nom de mes coopérateurs et de tous les membres du clergé qui appartiennent à cette auguste Assemblée, nous remettons les dîmes ecclésiastiques entre les mains d'une nation juste et généreuse. Que l'Evangile soit annoncé, que le culte divin soit célébré avec décence et dignité, que les églises soient pourvues de pasteurs vertueux et zélés ; que les pauvres du peuple soient secourus, voilà la destination de nos dîmes, voilà la fin de notre ministère et de nos vœux. Nous nous

confions dans l'Assemblée nationale, et nous ne doutons pas qu'elle ne nous procure les moyens de remplir dignement des objets aussi respectables et aussi sacrés. » (*On applaudit.*) Le 20 septembre, il offrit l'argenterie des églises, et, le 14 avril 1790, envoya à l'Assemblée son serment civique. Puis, effrayé de la marche des événements, il obtint du roi l'autorisation de quitter la France et se retira à Chambéry. De là, il publia un mandement contre l'élection de Gobel au siège métropolitain, et fut dénoncé pour ce fait, le 31 mars 1791, au directoire du département de Paris. En 1791, on lui reprocha de continuer à nommer aux canonicats vacants de nouveaux titulaires, bien qu'il fût émigré. Il s'était déjà réfugié à Constance; de Schaffouse, on l'accusa devant la Convention (15 mars 1795) de diriger à Constance le bureau d'espionnage autrichien contre la France. Le succès des armées françaises l'obligea (1799) à quitter cette résidence, pour accepter l'asile que lui offrit à Augsbourg l'électeur de Trèves. Il remit sans difficulté au pape sa démission d'archevêque au moment de la conclusion du Concordat, reentra en France en 1802, vécut dans sa famille, s'adonna à l'étude, et entretenit avec son successeur au siège de Paris, M. de Belloy, les meilleures relations. L'empereur le nomma, le 21 mars 1808, chanoine du chapitre impérial de Saint-Denis, et le créa comte de l'Empire le 7 juin 1808. On a de lui un *Rituel* (Châlons, 1776), qui, attaqué par les Jansénistes, fut dénoncé au parlement le 19 décembre 1786, et réimprimé la même année, avec de notables changements, sous le titre de *Pastoral de Paris*.

JUIGNÉ (LÉON-MARGUERITE LECLERC, BARON DE), député en 1789, né à Paris le 3 janvier 1733, mort le 24 octobre 1810, servit d'abord dans la marine où il parvint au grade de lieutenant de vaisseau, puis, en 1758, passa dans la cavalerie, devint colonel du régiment des grenadiers de France en 1752, et du régiment de Soissonnais en juillet 1767. Brigadier des armées du roi en 1770, maréchal-de-camp en 1780, il fut admis aux honneurs de la cour en 1783. Élu, le 31 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Coutances, il s'opposa à la suppression des justices foncières, et renouela l'offre faite au nom du clergé d'un prêt de quatre cents millions. Il émigra à la fin de la session, reentra en France sous le Consulat, et ne reparut plus sur la scène politique.

JUIGNÉ (CHARLES-PHILIBERT-GABRIEL LECLERC, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 30 septembre 1762, mort à Paris le 14 mars 1819, entra dans l'armée en 1777, devint capitaine de cavalerie le 3 juin 1779, major au régiment des cuirassiers du roi le 1^{er} mai 1788, et chevalier de Saint-Louis. Il émigra en 1791 avec son frère, et servit à l'armée des princes jusqu'à son licenciement en 1802. Rentré en France sous le Consulat avec les autres membres de sa famille, il se tint à l'écart pendant la durée de l'Empire. La seconde Restauration le nomma pair de France, le 17 août 1815; il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et soutint de ses votes la monarchie constitutionnelle.

JUIGNÉ (CHARLES-MARIE LECLERC, COMTE puis MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 10 mai 1764, mort à Berlencourt-et-Caurax (Pas-de-Calais) le 11 janvier 1826, frère du précédent, officier au régiment d'infanterie du roi

en 1778, puis capitaine au régiment de Berry, et major au régiment de Vivarais, émigra en 1791. Il devint dans l'armée des princes lieutenant aux gardes écossaises avec le grade de colonel (1791), fit en cette qualité la campagne de 1792 et prit part à la défense de Maëstricht contre les Français. Nommé chevalier de Saint-Louis en 1796, il reentra en France sous le Consulat, devint, en 1816, inspecteur général des gardes nationales de l'Oise et président du collège électoral de l'arrondissement de Beauvais, et, après la mort de son frère, fut promu à la pairie, le 23 décembre 1823. Il mourut trois ans après.

JUIGNÉ (ETIENNE-CHARLES-OLIVIER LECLERC, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 30 juillet 1776, mort à une date inconnue, chevalier de Malte de minorité, fut élu, le 22 août 1815, député du collège de département de la Manche, par 105 voix (153 votants, 276 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

JUIGNÉ (JACQUES-AUGUSTE-ANNE-LÉON LECLERC, COMTE DE), député de 1821 à 1827, né à Paris le 8 août 1774, mort à Paris le 7 mai 1850, fut aide-de-camp de son père pendant la campagne des émigrés en 1792, et devint officier au régiment de Mortemart en 1794. A la première Restauration, Louis XVIII le nomma commissaire extraordinaire dans la 7^e division militaire, officier des gendarmes de la garde avec rang de major (1^{er} juillet 1814), colonel de cavalerie (25 juillet), président du collège électoral de Bourbon-Vendée (26 juillet), chevalier de Saint-Louis (25 août 1814), et colonel de la légion de Seine-et-Oise à la seconde Restauration. Président du 2^e collège électoral de la Seine-Inférieure (Saint-Philbert), il fut élu, le 1^{er} octobre 1821, député de cet arrondissement électoral par 109 voix (183 votants, 229 inscrits), contre 66 à M. Bertrand de Geslin, et fut réélu, le 26 février 1824, par 111 voix (194 votants, 223 inscrits), contre 58 à M. Dupuis aîné. Nommé gentilhomme honoraire de la chambre du roi la même année, il devint maréchal-de-camp peu après; à la Chambre, il siégea jusqu'en 1827 dans la majorité ministérielle.

JUIGNÉ (JACQUES-MARIE-ANATOLE LECLERC, COMTE puis MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 25 juillet 1788, mort à Paris le 1^{er} avril 1845, chevalier de la Légion d'honneur, chef d'escadron de la garde nationale, aide-de-camp du maréchal Oudinot, duc de Reggio, fut admis, le 13 mai 1826, à siéger à la Chambre des pairs, par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé le 11 janvier de la même année. Il soutint à la Chambre haute la monarchie constitutionnelle, et se retira en 1830, ayant refusé de prêter serment à la monarchie de juillet.

JUIGNÉ (CHARLES-LÉON-ERNEST LECLERC, MARQUIS DE), représentant en 1871, né à Paris le 16 avril 1825, mort à Paris le 6 juin 1896, propriétaire dans la Sarthe, membre du conseil général de ce département depuis 1865, fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale, le 8^e sur 9, par 48,990 voix sur 84,400 votants et 135,095 inscrits. Légitimiste et catholique, inscrit à la réunion Colbert et à celle des Réservoirs, il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour l'arrêt sur les enterrements civils, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des

maires, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre la proposition du centre gauche, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Au renouvellement du 20 février 1876, il échoua dans l'arrondissement de la Flèche, avec 8,460 voix, contre 13,121 à l'élu républicain, M. Galpin, et ne fut pas plus heureux le 14 octobre 1877, aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, n'ayant obtenu, malgré l'appui officiel, que 19,985 voix, contre 13,380 au député républicain sortant, M. Galpin.

JUIGNÉ (CHARLES-ÉTIENNE-GUSTAVE LEClerc, COMTE DE), représentant en 1871, député de 1876 à 1889, né à Paris le 15 juin 1825, un des plus riches propriétaires de Bretagne (c'est à lui qu'appartient le lac de Grandlieu), membre du Jockey-Club, vice-président de la Société hippique, conseiller général du canton de Bourgneuf, fit beaucoup pour l'agriculture régionale, pour le développement des voies de communication et contribua activement à la création du chemin de fer de la rive gauche de la Loire. Conseiller général de la Loire-Inférieure, président du conseil général, il protesta, en 1870, contre la dissolution de ces assemblées par Gambetta, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 12, par 66,254 voix (95,897 votants, 155,400 inscrits). Légitimiste, il se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, siégea à droite, accusa les maires de Paris de s'être mis à la tête du mouvement insurrectionnel du 18 mars, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour l'arrêté sur les enterrements civils, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des maires, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre le ministère de Broglie, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Réélu député par l'arrondissement de Painbœuf, aux élections générales du 20 février 1876, par 5,572 voix (9,209 votants, 12,189 inscrits), contre 3,625 voix à M. Rousse, il fut, après le 16 mai, l'un des 158 députés qui approuvèrent la conduite du ministère de Broglie. Réélu de nouveau, le 14 octobre 1877, par 6,180 voix (9,163 votants, 12,362 inscrits), contre 2,952 voix à M. Goullin, il vit renouveler son mandat, le 21 août 1881, par 5,539 voix (10,049 votants, 12,765 inscrits), contre 4,413 voix à M. Boquien, et fut porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Loire-Inférieure. Élu, le 3^e sur 9, par 71,584 voix sur 121,474 votants et 165,624 inscrits, il continua de faire partie de la minorité conservatrice, et vota contre les ministères opportunistes et radicaux qui se succédèrent au pouvoir. À la fin de la législature, M. de Juigné s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

JULIEN (JEAN), député en 1789, né à Montaut (Gers) le 7 avril 1755, mort à une date inconnue, curé d'Arrozès (Basses-Pyrénées),

fut élu député du clergé aux États-Généraux par la province de Béarn, le 19 juin 1789. Il parla sur le traitement des curés de campagne, s'opposa à la fabrication d'une monnaie de billon noir, prêta le serment civique et fut rapporteur de la loi sur les pensions militaires. Il disparut de la scène politique après la session.

JULIEN (JEAN), membre de la Convention, né à Nîmes (Gard) en 1760, mort à une date inconnue, appartenait à la religion réformée; ministre protestant à Toulouse avant la Révolution, il adopta les idées nouvelles, fut nommé membre du directoire de la Haute-Garonne et, le 6 septembre 1792, fut élu par ce département membre de la Convention, le 5^e sur 12, par 338 voix (614 votants). Il devint secrétaire de la Convention, et lors du procès de Louis XVI répondit : « S'il fut un moment, depuis l'ouverture de la Convention nationale, où nous ayons dû faire taire toutes les préventions, imposer silence à toutes les passions, c'est celui où nous sommes appelés à prononcer sur la vie d'un citoyen. Je ferme les yeux sur l'avenir heureux ou malheureux qui nous attend; je ne consulte que ma conscience; j'y puise l'arrêt pénible et douloureux que je dois porter. Je déclare donc sur ma conscience que Louis mérite la mort, et je vote pour cette peine. » Envoyé en mission à Orléans pour vérifier les faits d'incivisme attribués aux chefs de la légion germanique, il fit un rapport sévère contre « les administrations rebelles », passa dans la Vendée, reprit à son retour sa place à l'assemblée, parla sur les événements de Beaucaire, intervint dans plusieurs questions personnelles, fit décréter tantôt la mise en accusation, tantôt la mise en liberté de certains fonctionnaires, obtint le vote d'un décret de mort contre les fournisseurs infidèles, et devint lui-même très suspect aux jacobins et à la Convention, à cause de ses liaisons avec d'Espagnac, fournisseur de l'armée des Alpes, et de son attitude dans l'affaire de la Compagnie des Indes. Robespierre l'accusa formellement; il se défendit mal, fut arrêté, mais réussit à s'évader. Prévenu de conspiration en 1794, et décrété d'accusation une fois de plus (26 ventôse an II), il fut désigné par Lacombe comme agent de l'étranger, et mis hors la loi. Mais la réaction thermidorienne accueillit ses explications, mêlées d'amères récriminations à l'adresse du « tyran », et annula le décret rendu contre lui (20 germinal an III). Julien joua encore un certain rôle sous le Directoire et fut chargé, en l'an VIII, par la société populaire de la rue du Bac, de rédiger une adresse au Corps législatif, provoquant la déclaration de « la patrie en danger ». Cet acte d'hostilité contre l'auteur du coup d'Etat de brumaire le fit inscrire au nombre de ceux que le décret du 29 brumaire condamna « à se rendre à la Rochelle pour être conduits et retenus dans tel lieu de la Charente-Inférieure qui sera indiqué par le ministre de la police générale ». Mais il passa en Italie et se fixa comme avocat à Turin.

JULIEN (CHARLES-HENRI-ARMAND), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 18 mars 1764, mort à Epinay-sur-Seine (Seine) le 17 août 1836, propriétaire à Epinay, était maire de cette commune, lorsqu'il fut élu, le 7 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Saint-Denis, avec 45 voix sur 67 votants et 123 inscrits. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

JULIEN (RENÉ-FRANÇOIS), représentant du peuple en 1848, né à Tours (Indre-et-Loire) le 10 avril 1793, mort à Tours le 18 novembre 1871, fils d'un entrepreneur, fut secrétaire du commissaire extraordinaire envoyé par l'empereur, de 1813 à 1814, dans sa ville natale. Devenu avocat, il plaida avec succès pour les accusés de Saumur, et défendit Manuel avec tant de chaleur que le conseil de l'ordre crut devoir lui infliger une peine disciplinaire. Cette rigoureuse mesure lui valut, dit-on, l'amitié de Béranger. Nommé maire de Tours à la révolution de juillet, il donna peu après sa démission. Membre de la Société « Aide-toi, le Ciel t'aidera », il s'empara sans mandat, à la révolution de février 1848, de l'administration municipale, maintint l'ordre à Tours, et fut élu, le 23 avril suivant, représentant d'Indre-et-Loire à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 8, par 66,645 voix. Il fit partie du comité de la justice et vota en général avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée.

JULIEN (MARC-ANTOINE), membre de la Convention, né à Bourg-de-Péage (Drôme) le 18 avril 1744, mort à Pisançon (Drôme) le 27 septembre 1821, vint de bonne heure à Paris et y termina ses études. Les succès qu'il obtint lui valurent la protection de plusieurs personnages en crédit, notamment celle du célèbre Mably, qui le présenta à la duchesse de Damville, laquelle chargea Jullien de l'éducation du jeune prince de Léon, son petit-fils. Ardent partisan de la Révolution dès l'origine, il laissa d'abord éclater son enthousiasme dans la correspondance qu'il entretenait avec ses amis du Dauphiné, où le mouvement révolutionnaire avait de nombreux adhérents. Ces lettres lui valurent, dans le département de la Drôme, une réputation de patriote, et, après avoir été désigné (1791) comme député-suppléant à l'Assemblée législative, où il ne siégea pas, il devint président de l'assemblée électorale, et fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Drôme, le 1^{er} sur 9, avec 395 voix sur 468 votants. Jullien prit place au sommet de la Montagne. Sa première motion fut dirigée contre le général Montesquiou, que « tous les soldats de son armée regardaient, disait-il, comme un traître ». Dans la séance très orageuse du 26 décembre 1792, il prononça un véhément discours, fréquemment interrompu par des cris, pour appuyer la proposition de Duhem, qui avait demandé que Louis XVI fût jugé sans désemparer. « J'habite, s'écria-t-il, les hauteurs que l'on désigne sous le nom de Montagne; c'est à ces Thermopyées que les Spartiates sauront mourir pour sauver la liberté. » Il dénonça ensuite le modérantisme de Deferron qui présidait, l'accusa d'une « partialité révoltante pour la cause des tyrans », et lui reprocha ses entrées avec Malesherbes. Puis il ajouta : « Je demande que la sonnette lui soit arrachée et qu'il aille se cacher dans le coin le plus obscur de la salle. » Mais l'assem-

blée passa à l'ordre du jour. Jullien vota, lors du procès du roi, pour la mort sans appel ni sursis; il répondit à la première question : « En vertu du pouvoir indéfini que j'ai reçu de mes commettants, je me crois entièrement compétent pour prononcer souverainement sur le sort de Louis Capet. Je ne prétends point attenter à la liberté des opinions, mais je ne conçois pas sur quoi peuvent être fondés les scrupules de ceux... (De violents murmures s'élevèrent. *Le président.* — Citoyen, je vous invite à motiver votre opinion et à respecter celle de vos collègues.) Mes collègues ayant énoncé leurs opinions comme ils ont voulu, je demande à manifester librement la mienne; comme je l'ai dit, et en vertu des pouvoirs que j'ai reçus, je me crois très compétent pour juger définitivement et sans appel; en conséquence, je dis oui sur cette première question. » Au deuxième appel nominal : « Je suis infiniment convaincu que la meilleure manière de rendre hommage à la souveraineté du peuple, c'est de l'exercer nous-mêmes pour le salut de la République; je dis non. » Au troisième appel : « J'ai toujours haï les rois, et mon humanité éclairée a écouté la voix de la justice éternelle; c'est elle qui m'ordonne de prononcer la peine de mort contre Louis Capet. » Adversaire des Girondins et ennemi du fédéralisme, il répliqua à Lanjuinais, qui attaquait les auteurs de la révolution du 31 mai, qu'il calomniait les habitants de Paris. Jullien demeura très attaché au parti de la Montagne. Aussi fut-il, après le 9 thermidor, dénoncé simultanément par Tallien et par Carrier, comme l'agent et le protégé de Robespierre, parce qu'un de ses fils avait été membre du comité exécutif de l'instruction publique sous la Terreur. La Convention ne donna pas suite à cette dénonciation. Après la session, Jullien fut tenu à l'écart des affaires publiques. Résidant à Paris, il s'occupa de littérature et de poésie, publia en 1802 et 1803, dans le *Mercure*, quelques opuscules, et, sous la Restauration, se retira dans ses propriétés du Dauphiné. Comme il n'avait point adhéré à l'Acte additionnel pendant les Cent-Jours, il put échapper en 1816 à la loi contre les régicides. Le 27 septembre 1821, il mourut en tombant d'un balcon.

JULIEN (ARMABLE), représentant du peuple en 1848, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 15 juillet 1810, fut, pendant trois ans, ouvrier mécanicien à l'imprimerie Mame à Tours, puis entra comme chauffeur dans la compagnie du chemin de fer d'Orléans. D'opinions modérées, il fut choisi après la révolution de 1848, par les conservateurs d'Indre-et-Loire, comme candidat contre l'ouvrier socialiste Hubert, et fut élu, le 23 avril, représentant d'Indre-et-Loire à l'Assemblée constituante, le 3^e et dernier, par 39,036 voix. Il fit partie du comité du travail, fut membre de plusieurs commissions où se traitèrent les questions ouvrières, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reprit exercice de sa profession.

JULIEN (ALEXANDRE), représentant en 1871,

né à Lyon (Rhône) le 23 juillet 1823, directeur des forges de Terres-Noires, la Voulte et Bes-sèges, administrateur de la succursale de la Banque de France et du Crédit lyonnais à Lyon, conseiller général de la Loire de 1851 à 1870, marié à la petite-fille de M. de Pommerol, député sous la Restauration, maire de Pélussin, fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 11, par 49,100 voix (89,275 votants, 143,320 inscrits). Il siégea à droite, se fit inscrire aux réunions Col-berth et des Réservoirs, fit partie de la commis-sion de l'enquête parlementaire sur l'industrie houillère et de celle de la revision des marchés, et vota pour la paix, pour les prières publi-ques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre la propo-sition du centre gauche, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Non réélu en 1876, il échoua encore, aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, le 14 octobre 1877, malgré l'appui officiel; la 3^e circonscription de Saint-Etienne ne lui donna que 4,567 voix contre 10,939 au député sortant, M. Richarme (un des 363). Chevalier de la Légion d'honneur (1867).

JULLIEN (PHILIPPE-EMILE), député de 1881 à 1889, né à Mer (Loir-et-Cher) le 10 juillet 1845, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Inscrit au barreau de Blois, il y acquit une certaine réputation, manifesta des opinions démocra-tiques, devint conseiller général de Loir-et-Cher pour le canton de Mer, collabora au journal la *Lanterne*, et se présenta une première fois sans succès à l'élection partielle du 6 avril 1879, dans la 1^{re} circonscription de Blois, en rempla-cement de M. Dufay, nommé sénateur; il échoua avec 4,912 voix contre 8,316 à l'élu opportu-niste, M. Deniau. M. Jullien fut plus heureux à une autre élection partielle, motivée, le 27 fé-vrier 1881, par le décès de M. Lœguillon : élu député de Romorantin par 6,108 voix (10,959 votants, 14,869 inscrits), contre 4,690 voix à M. Durand, il prit place à gauche parmi les radicaux, obtint le renouvellement de son man-dat aux élections générales du 21 août suivant, par 6,568 voix (11,712 votants, 15,274 inscrits), contre 4,937 à M. Durand, s'assit au groupe de la gauche radicale, parut assez souvent à la tribune, et observa une attitude intermédiaire entre l'opportunisme et l'intransigeance. En juin 1883, il critiqua la loi sur les récidivistes, et notamment son caractère obligatoire, qui fut maintenu à la majorité de 36 voix; en février 1884, il attaqua vivement le projet de loi sur les manifestations séditieuses, en soutenant que les lois existantes étaient plus que suffi-santes. Il se prononça contre les crédits du Tonkin, et fut, dans cette législature, un des secrétaires de la Chambre. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de Loir-et-Cher, il fut élu député de ce département, le 1^{er} sur 4, par 41,970 voix (63,751 votants, 80,555 ins-crits). Il reprit sa place à la gauche radicale, opina de nouveau contre la politique coloniale, fit de l'opposition aux ministères modérés de la législature, vota l'expulsion des princes, in-terpella (31 mai 1887) le cabinet Rouvier sur sa politique, et déposa le même jour un ordre du jour de défiance qui fut rejeté par 285 voix contre 139; il se prononça, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondis-

sement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulan-ger.

JULLOU (JEAN), député de 1815 à 1816, né à Pertivien (Côtes-du-Nord) le 29 juillet 1757, mort le 8 février 1823, commissaire de la ma-rine, fut élu, le 22 août 1815, par 94 voix sur 172 votants et 244 inscrits, député du Finistère, au collège de département. Il siégea obscuré-ment dans la majorité de la Chambre introu-vable, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

JUMEAU (FERDINAND-NARCISSE), sénateur en 1885, né à Boisville-la-Saint-Père (Eure-et-Loir) le 20 mars 1821, mort à Nogent-le-Phaye (Eure-et-Loir) le 23 octobre 1885, fut élu, comme républicain, le 25 janvier 1885, sénateur d'Eure-et-Loir par 418 voix sur 720 votants. Il siégea dans la majorité, parla dans la discussion du tarif des douanes, et vota généralement avec la gauche. Mort en octobre de la même année, M. Jumeau fut remplacé comme sénateur, le 13 décembre suivant, par M. Dreux, ancien député.

JUMEL (FRANÇOIS-HENRI), député depuis 1886, né à Mont-de-Marsan (Landes) le 5 septembre 1847, était avocat à Mont-de-Marsan, lorsqu'il fut porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine des Landes. Il échoua avec 33,160 voix sur 71,339 votants. Mais les députés conservateurs élus ayant été invalidés en bloc, les électeurs des Landes, convoqués à nouveau le 14 février 1886, don-nèrent cette fois la majorité à la liste républi-caine, et M. Jumel devint député, le 3^e sur 5, avec 38,043 voix sur 72,400 votants et 83,105 inscrits. M. Jumel prit place à gauche, soutint la politique coloniale et scolaire des ministères opportunistes et radicaux, vota pour l'expulsion des princes, et, le 19 avril 1888, adressa au ministère Floquet une interpellation de com-plaisance sur sa politique, afin de provoquer le vote d'un ordre du jour de confiance qui réunit 353 voix contre 170. A la fin de la législature, M. Jumel s'est prononcé : pour le rétablisse-ment du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne res-trictif de la liberté de la presse, pour les pou-suites contre le général Boulanger.

JUMENTIER (ETIENNE), député au Corps lé-gislatif de l'an X à 1807, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Chéron-des-Champs (Eure-et-Loir) le 7 octobre 1759, mort à Saint-Chéron-des-Champs le 12 janvier 1846, « fils de Claude Jumentier et de dame Anne Mercier, sa femme, vigneron, » étudia les humanités au collège de Chartres, puis fut, pendant douze années, de 1776 à 1788, clerc de procureur et de notaire à Chartres et à Paris. Nommé au début de la Révolution (1790), mem-bre du directoire du district de Chartres, puis (1791) du directoire de département d'Eure-et-Loir, il devint suspect par son attitude favorable aux émigrés, fut destitué après le 18 fructidor an V, et rentra dans l'administration sous le Consulat. Conseiller de préfecture à Chartres en 1800, puis conseiller municipal de cette ville, il

fut désigné, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, pour représenter au Corps législatif le département d'Eure-et-Loir; il y siégea jusqu'en 1807. Jumentier fit encore partie de la Chambre des Cent-Jours, comme représentant du collège de département d'Eure-et-Loir, qui l'avait élu par 63 voix (120 votants, 225 inscrits). Après la session, il se retira à Saint-Chéron, où il mourut à un âge très avancé.

JUMILHAC (BARON DE). — Voy. CHAPELLE.

JUNYEN (JACQUES-NICOLAS), député de 1830 à 1848, représentant du peuple en 1848 et en 1849, né au Dorat (Haute-Vienne) le 2 juillet 1784, mort à Paris le 20 mai 1855, propriétaire à Montmorillon (Vienne), manifesta des sentiments patriotiques et libéraux qui le firent nommer, en 1815, maire de cette ville. A la révolution de juillet 1830, M. Junyen, qui avait combattu la Restauration, fut nommé sous-préfet de Montmorillon; mais il n'occupa ce poste que peu de temps, et donna sa démission pour briguer, le 28 octobre 1830, la succession, comme député, de M. de Curzay, démissionnaire; il fut élu à sa place député de la Vienne, au collège de département, par 322 voix sur 375 votants. Il alla siéger à gauche près de La Fayette et de Dupont de l'Eure, se sépara bientôt du gouvernement dont il désapprouvait les tendances, fut réélu député, le 5 juillet 1831, dans le 5^e collège de la Vienne (Montmorillon), par 142 voix sur 162 votants et 278 inscrits, signa le *compte-rendu* de 1832, et opina, pendant toute la durée du règne, avec l'opposition dynastique, ayant obtenu successivement sa réélection : le 21 juin 1834, par 120 voix (217 votants, 260 inscrits), contre 91 à M. de Chateaubriand; le 4 novembre 1837, par 129 voix (223 votants, 272 inscrits); le 2 mars 1839, par 140 voix (227 votants), contre 84 à M. de Villars; le 9 juillet 1842, par 154 voix (237 votants, 299 inscrits), contre 71 à M. de Manac; enfin, le 1^{er} août 1846, par 162 voix (248 votants, 327 inscrits), contre 76 à M. de Girardin. M. Junyen fit de l'opposition à la politique doctrinaire de Guizot, vota contre l'indemnité Pritchard et appuya les propositions de réforme électorale. Mais, la République venue, il montra peu d'enthousiasme pour le régime nouveau, et ayant été élu, le 23 avril 1848, représentant de la Vienne à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 8, par 25,012 voix sur 70,722 votants, il fit partie du comité de l'Algérie et des colonies, et vota avec la droite conservatrice, pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Rateau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'abolition de l'impôt des boissons. M. Junyen se représenta avec succès aux élections de l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, et vit renouveler son mandat de représentant de la Vienne, le 1^{er} sur 6, par 38,457 voix (55,712 votants, 87,090 inscrits). Comme précédemment, il siégea à droite, et prit part à tous les votes de la majorité anti-républicaine : pour l'expédition de Rome, pour les poursuites contre les représentants de la Montagne, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, etc. Il ne fit partie, après 1851,

d'aucune assemblée parlementaire et mourut à Paris en 1855. Conseiller général de la Vienne.

JURIEN-LAGRAVIÈRE (PIERRE-ROCH), pair de France, né à Gannat (Allier) le 5 novembre 1772, mort à Paris le 14 janvier 1849, « fils de M. Jean-Pierre Jurien, et de dame Proculé Delaire, » pilote à bord de la corvette *la Favorite* en mai 1796, devint capitaine de frégate le 24 nivôse an VI, et, après l'affaire de Léozam et sur le rapport élogieux de Rochambeau, capitaine de vaisseau le 13 ventôse an XI. Commandeur de la Légion d'honneur l'année suivante, il prit, au mois de février 1809, une part glorieuse au combat naval des Sables-d'Olonne, et décida de la retraite momentanée de la croisière anglaise. En 1814, il fut envoyé à l'île Bourbon que les traités de paix nous avaient rendue, en qualité de commissaire gouverneur. Contre-amiral le 28 octobre 1817, il commanda la station navale du Brésil en 1821, celle des Antilles en 1824, puis le 4^e arrondissement maritime de 1825 à 1830. Vice-amiral en 1831, pair de France le 11 novembre 1832, grand-officier de la Légion d'honneur le 22 avril 1834, grand-croix de l'ordre le 22 juin 1841, il fut admis à la retraite, comme vice-amiral, le 15 juillet 1848.

JUSSERAUD (JEAN-FRANÇOIS), représentant en 1848 et en 1849, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 15 février 1797, mort à Vensat (Puy-de-Dôme) le 14 septembre 1863, étudia la médecine, qu'il exerça pendant vingt ans dans son pays natal à titre gratuit. Propriétaire, agronome distingué, fondateur et président du comice de l'arrondissement de Riom, membre de la Société d'agriculture de Clermont-Ferrand, maire de Chatusas, il appartint, de 1830 à 1835, au conseil général du Puy-de-Dôme, et il y fit une opposition assez vive au gouvernement de Louis-Philippe et au préfet. Après la révolution de février, il ne se rallia qu'avec beaucoup de réserve à la République, et élu, le 23 avril 1848, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 15, par 57,996 voix (125,432 votants, 173,000 inscrits), il fit partie du comité de l'agriculture et vota le plus souvent avec la droite. Il repoussa toutefois les poursuites contre Louis Blanc pour les événements du 15 mai; mais il se prononça : contre l'amendement Grévy, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition romaine, etc. Il est porté absent par congé dans un assez grand nombre de scrutins. M. Jusseraud fut du nombre des représentants appelés à déposer, en 1849, devant la Haute-Cour de justice siégeant à Bourges. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 7^e sur 13, par 51,839 voix (168,305 inscrits), il suivit la même ligne politique, opina généralement dans le sens de la majorité et rentra dans la vie privée en 1851.

JUSSIEU (LAURENT-PIERRE DE), député de 1837 à 1842, né à Villeurbanne (Rhône) le 7 février 1792, mort à Passy (Seine) le 23 février 1866, neveu du célèbre naturaliste, composa sous la Restauration des ouvrages d'éducation qui furent couronnés, et devint, en 1831, secrétaire général de la préfecture de la Seine, puis maître des requêtes au conseil d'Etat. Elu, le 4 novembre 1837, député du 10^e arrondissement de Paris, par 590 voix (1,051 votants, 1,320 inscrits), contre 454 voix à M. Lamy, et

réélu, le 2 mars 1839, par 680 voix sur 1,133 votants, contre 444 à M. Lamy, il échoua dans le même arrondissement, le 9 juillet 1842, avec 528 voix contre 684 à l'élu, M. Ferd. de Jouvencel. M. de Jussieu avait appuyé le ministère Molé du 15 avril 1837, avait été membre de la minorité de la commission de l'Adresse, avait voté pour la dotation du duc de Nemours, contre les fortifications de Paris, contre l'extension des incompatibilités et contre l'adjonction des capacités. Il est l'auteur du livre recommandé par la Société de l'Instruction élémentaire, comme le meilleur à donner en lecture au peuple des campagnes et des villes, qui eut un nombre considérable d'éditions et qui a été traduit en sept langues : *Simon de Nantua, ou le marchand forain*. On a aussi de lui des notices nécrologiques, des nouvelles morales, des fables et des contes en vers et de nombreux articles dans le *Journal de l'Éducation*.

JUSSIEU (CHRISTOPHE-ALEXIS-ADRIEN DE), député de 1837 à 1839, né à Lyon (Rhône) le 17 août 1802, mort au château de Beauverno (Saône-et-Loire) le 25 octobre 1866, frère du précédent, était avocat et rédacteur du *Courrier français* avant 1830. Après les événements de juillet, il devint préfet de l'Ain, puis de la Vienne, et fut nommé directeur de la police générale au ministère de l'Intérieur en 1837. Élu, le 4 novembre 1837, député du 3^e collège de la Vendée (Bourbon-Vendée) par 82 voix (105 votants, 198 inscrits), il soutint la politique ministérielle, et

échoua dans le même collège, le 2 mars 1839, avec 10 voix contre 129 à l'élu, M. Chamolle. En 1851, il chercha à introduire le gaz à Madrid et devint, sous l'Empire, archiviste de la Charente. On a de lui : *Comment on fait les révolutions* (1827); *Discussions politiques de 1823 à 1830* (1835); *Le préfet de la Vienne à MM. les membres des comices agricoles du département et de la Société d'agriculture de Poitiers* (1837); *Paradis perdu*, poème (1850); *Histoire de la chapelle de Notre-Dame-de-Bézines, sous les murs d'Angoulême* (1857), etc.

JUTEAU (NICOLAS-LOUIS, CHEVALIER), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saumur (Maine-et-Loire) le 5 octobre 1753, mort à Montbizot (Sarthe) le 25 octobre 1816, fut reçu avocat au parlement de Paris en 1780, devint juge civil et criminel à la Suze en 1781, bailli du comté, procureur au présidial de Mamers en 1789, accusateur public près le tribunal civil de Mamers en 1790, accusateur public près le tribunal criminel de la Sarthe en 1791, procureur municipal au Mans en 1792, fut réélu aux fonctions d'accusateur public en l'an IV, et fut nommé procureur général en l'an VIII. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), créé chevalier de l'Empire le 1^{er} avril 1809, il fut élu, le 9 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département de la Sarthe, avec 56 voix sur 85 votants. Le gouvernement de la Restauration le maintint dans les fonctions de procureur du roi près la cour d'assises de la Sarthe jusqu'au 1^{er} janvier 1816.

K

KABLÉ (JACQUES), représentant en 1871, né à Brumath (Bas-Rhin) le 7 mai 1830, mort à Strasbourg le 7 avril 1887, étudia le droit, s'inscrivit au barreau de Strasbourg en 1853, et devint, en 1859, agent général de la compagnie d'assurances le Phénix. Étranger, jusqu'en 1870, à toute fonction publique, il s'était fait cependant connaître comme patriote et comme républicain, et il exerçait dans sa région une réelle influence, lorsque les événements de la guerre franco-allemande lui offrirent un rôle plus actif. Président de la section strasbourgeoise de la Société internationale de secours aux blessés, il créa et dirigea dans la ville assiégée douze ambulances qui reçurent jusqu'à 2,400 blessés et dont plusieurs durent être évacués en sa présence, la nuit, sous le feu de l'ennemi, à travers des rues dont le parcouru était aussi périlleux qu'un champ de bataille. Le 25 août, après la nuit terrible dans laquelle fut anéantie la belle bibliothèque de la ville, il avait, au siège de la Société de secours, dont les abords étaient en flammes, rédigé et signé un procès-verbal, devenu une pièce historique, qui se terminait ainsi : « À l'heure où le comité doit tenir séance, les bombes pleuvent de toutes parts. Il n'est donc pas étonnant que les membres du comité, plus éloignés de son siège, n'assistent pas à la séance. La séance est levée à cinq heures. » Les élections municipales ayant été arrêtées par la déroute de Froeschwiller, le préfet du Bas-Rhin nomma une commission municipale composée d'un certain

nombre de notabilités parmi lesquelles figura M. Kablé. C'est ainsi qu'il s'associa aux efforts de la municipalité pour parer aux nécessités d'une situation terrible, nourrir une population de 80,000 âmes, maintenir l'ordre durant un bombardement de six semaines, et pour lutter pendant tout l'hiver contre les exigences des vainqueurs. Après la capitulation, M. Kablé refusa la croix de la Légion d'honneur que lui offrit le gouvernement de Tours. Il se trouvait en Suisse à la tête d'une ambulance qui recueillit des soldats de l'armée de Bourbaki, quand il apprit son élection comme représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale, le 12^e de la liste, par 53,869 voix sur 101,741 votants, 145,183 inscrits (8 février 1871). Il se rendit à Bordeaux, protesta contre les propositions de paix, vota pour la déchéance de l'Empire et se retira avec ses collègues représentant l'Alsace et la Lorraine. Au printemps de 1871, il se rendit à Berlin avec deux de ses concitoyens pour y exposer les besoins et les vœux de la population annexée. Membre du premier conseil municipal élu à Strasbourg après la paix de 1871, il y siégea jusqu'à sa suppression, prononcée en 1873. À cette date, M. Kablé rentra dans la vie privée. Mais, le 30 juillet 1878, il se présenta, comme candidat protestataire au Reichstag allemand, et fut élu député de Strasbourg. Dans sa profession de foi il s'était déclaré fidèle à son passé, et avait dit : « Sous Napoléon III, j'ai appartenu au parti démocratique et libéral. Au parlement